



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

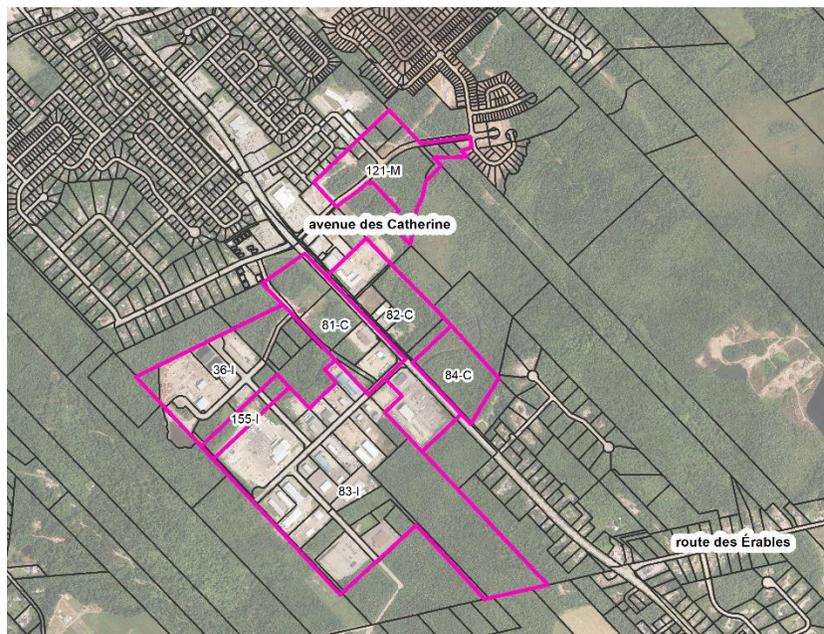
## AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-328-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES ET LE VERDISSEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT :**

**QUE** le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement est d'ajouter la zone 121-M à l'autorisation d'abattage d'arbres pour la réalisation d'un projet de construction par la municipalité ou afin de permettre le déblai et le remblai d'un terrain en vue d'un projet de construction, et enfin à modifier le pourcentage de la couverture d'ombrage des aires de stationnement de plus de 20 cases;

**QUE** le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire, c'est-à-dire que les citoyens ne peuvent pas s'opposer par un vote à ces modifications. L'article 2 du règlement concerne les zones identifiées sur la carte ci-dessous alors que l'article 3 concerne l'ensemble de la Ville;



**QUE** le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, aux heures d'ouverture soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/greffe/reglements-municipaux-en-vigueur-et-les-reglements-en-processus-dadoption>;

**QU'**une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **mardi 10 octobre 2023 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette séance.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 26 septembre 2023.

Mélanie Côté  
Assistante-greffière